

France, depuis deux ans, a été sage; elle n'a été au-delà de ce que ses meilleurs amis pouvaient espérer. Non seulement elle ne s'est pas jetée dans une guerre qui aurait été un acte de démesure véritable; mais elle n'a même pas cherché à profiter des petites complications qui ont pu se produire en Europe pour obtenir pacifiquement l'adoucissement de quelques-unes des dures conditions qu'elle a subies.

Il résulte de cette situation que la garantie demandée par la Prusse aux deux autres puissances du nord lui est absolument inutile; tandis qu'au contraire les engagements qu'elle a pris envers la Russie et l'Autriche deviennent, jusqu'à un certain point, un embarras pour elle, puisqu'elle ne pourrait pas faire la guerre sans l'assentiment de ses alliés, ou que, du moins, elle courrait un gros risque en agissant ainsi. De telle sorte que les précautions prises contre nous se retournent en notre faveur, et que l'accord établi par la politique de M. de Bismarck entre les trois cours du Nord devient aujourd'hui la meilleure garantie de la paix.

III
En 1870 la Russie avait un intérêt manifeste au triomphe des armes prussiennes. Elle désirait l'abrogation des articles du traité de 1856 qui établissaient la neutralité de la mer Noire. La France victorieuse, c'était le traité de 1856 maintenu; la France vaincue, c'était le traité de 1856 décliné. En effet, la guerre n'était pas encore terminée, les troupes allemandes campaient encore devant Paris, que déjà une conférence se réunissait à Londres pour détruire l'œuvre de 1856. La mer Noire était ouverte aux vaisseaux russes, et l'empereur Alexandre, sans coup férir, avait effacé la trace la plus douloureuse des échecs qui obscurcissent la fin du glorieux règne de son père.

Aujourd'hui, au contraire, que peut offrir la Prusse à la Russie en échange de l'assentiment que celle-ci donnerait à une nouvelle guerre contre la France? Elle peut lui dire: «Livre-moi l'Occident, je vous abandonne l'Orient.» Un pareil langage a peu de chances d'être écouté par un souverain équitable et sage. L'empereur Alexandre, nous lui rendons cette justice, a toujours montré plus de penchant à exercer sur l'Europe une influence morale qu'à y faire des conquêtes violentes. S'il reste fidèle à cette pensée qui paraît dominer sa conduite, il repoussera les tentations qui lui seront présentées.

La Russie a d'ailleurs entrepris une tâche qui suffit à son activité et à la gloire du règne actuel. Lentement, sûrement, elle poursuit l'abstention de l'Asie centrale. Là elle rend de véritables services à la cause générale de la civilisation en même temps qu'elle obtient pour elle-même des résultats politiques et commerciaux de premier ordre. Elle n'abandonnera pas, nous en sommes convaincus, une œuvre utile et civilisatrice, nullement périlleuse, extrêmement honorable, pour se jeter dans une aventure d'une moralité contestable, d'un résultat douteux, pleine de hasards de tout genre et médiocrement glorieuse.

Résumons notre pensée en peu de mots. Il se peut que la Prusse rêve une nouvelle guerre: il est indiscutable, en tout cas, qu'elle y est poussée par quelques-uns de ses hommes d'Etat et de ses chefs militaires. Toutefois, avant de prendre une résolution de cette gravité, elle est obligée de consulter la Russie. Elle y est obligée pour deux raisons: d'abord parce que l'alliance russe la préserve de toute crainte du côté de l'Autriche, ensuite parce que l'accord intervenu à Berlin, en 1872, serait rompu, le jour où l'une des trois puissances entreprendrait une guerre sans l'assentiment des deux autres.

Or la Russie n'a plus intérêt aujourd'hui, comme en 1870, à une victoire de la Prusse et à une défaite de la France. La Russie commettrait donc une folie si elle donnait son assentiment à la guerre; et la Prusse, de son côté, com-

mettrait une folie non moins grande, si elle entreprenait la guerre sans l'assentiment de la Russie.
Voilà pourquoi, malgré les symptômes fâcheux qui se produisent de divers côtés, nous croyons au maintien de la paix.
EDOUARD HERVÉ.
(Journal de Paris.)

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix

Paris, 8 mai 1875.

Notre monde officiel est très préoccupé de l'entrevue prochaine des empereurs d'Allemagne et de Russie à Em; la question de paix et de guerre peut dépendre des résultats de cette entrevue; il s'agit de savoir si l'influence de l'empereur Alexandre sera assez puissante pour contenir les nouvelles ardeurs belliqueuses du parti de la guerre en Allemagne.

Il ne paraît pas douteux que si l'incident provoqué par les réclamations du cabinet de Berlin à propos de la Belgique suit son cours, c'est-à-dire si M. de Bismarck persiste à généraliser la question en saisissant toutes les puissances de ses griefs, la France, par l'organe du duc Decazes, fera à la Prusse les plus larges concessions. Le ministre des affaires étrangères y serait d'avance, dit-on, résigné ou même résolu. Dans son entourage le mot d'ordre paraît être de disposer l'opinion à ces concessions, c'est pour cela qu'une partie de la presse officieuse et la presse radicale, s'inspirant ici aux mêmes sources, travaillent à inquiéter le public sur la portée des visées allemandes. Les correspondances des journaux officiels en province tiennent un langage identique, quand elles ne vont pas jusqu'à reconnaître le bien fondé des représentations de M. de Bismarck et le droit pour un Etat quelconque de mettre un terme aux agressions de la presse étrangère.

Le but de cet étrange polémique est aisé à deviner: il faut qu'à un moment donné, l'opinion inquiète, effarée, sanctionne toutes les faiblesses d'un diplomate dont la seule habileté consiste à céder sur tout. Du reste, on se demande si M. Decazes, avec ses attaches maçonniques, voit d'un bien mauvais œil les prétentions de l'Allemagne dont le triomphe serait un nouvel obstacle mis à la défense des intérêts religieux; céder à ces prétentions de M. de Bismarck serait un moyen d'imposer indirectement le silence à la presse catholique française, dont on se plaint vivement chez les membres les plus républicains du cabinet actuel.

C'est à la fin de ce mois que M. Gilardin, premier président de la cour de Paris, aura atteint la limite d'âge. Le candidat préféré de M. Dufaure pour cette présidence est toujours M. Bétoland, l'un des avocats les plus distingués et les plus estimés du barreau de Paris. Mais on assure que M. Bétoland refuse cette haute position. A cet égard il est probable que M. de Lefebvre, procureur général, deviendra premier président de la cour de Paris; il serait très probablement remplacé par M. Limbourg. M. Welche aurait la préfecture de Versailles, qu'il désire vivement; le vicomte Maïher, préfet de Saône-et-Loire, passerait à Nantes, en remplacement de M. Welche. M. Maïher est, on le sait, un ami personnel de M. Buffet.

P.-S. — On annonce que le centre gauche déposera, dès la rentrée de la Chambre, une proposition qui stipulera que l'Assemblée ne se séparera pas avant d'avoir voté:
1° La loi électorale;
2° La loi réglant les pouvoirs publics;
3° La loi organique sur l'élection du Sénat;
4° Le budget de 1876;
5° La fixation à la dernière semaine de juillet, ou à la première semaine du mois d'août de la nomination des 75 sénateurs réservée à l'Assemblée.

BULLETIN ECONOMIQUE

Le *Messageur de Paris* apprécie en ces termes la journée financière d'hier: «La Bourse de ce jour a été la continuation des jours précédents, mais nous ne nous en sommes pas consolés. Le marché a un grand intérêt à ne pas faire de faux mouvements qui aggraveraient ses pertes; il vaut mieux que les bas cours se maintiennent quelques jours de plus, que d'en triompher superficiellement, pour y revenir quelques jours après.

L'intérêt général est que la position de place s'assainisse à fond; il vaut mieux consacrer quelques jours de plus à cette attristante besogne, mais la bien faire.

Les préoccupations de la spéculation continuent à être les mêmes: la politique étrangère et le mauvais état de notre marché.

Comme nous l'avons dit, les règlements des agents de change entre eux se sont effectués hier avec la ponctualité habituelle. Mais si tous les agents ont également fait honneur à leurs engagements, quelques-uns d'entre eux n'en ont pas moins éprouvé des pertes cruelles, des pertes de nature à décourager. Aussi désignait-on aujourd'hui deux d'entre eux qui s'étaient décidés à vendre leurs charges.

Cette résolution a eu pour conséquence que ces deux charges ont liquidé par avance leurs opérations au 15 et au

31 mai. Les liquidations faites en une seule Bourse ont contribué pour beaucoup à l'effacement des cours. L'un de ces deux agents, probablement très effrayé, n'a pas paru au parquet pour assister à la liquidation; l'autre y a fait face lui-même, recevant le témoignage des vives sympathies et de l'estime générale qu'il conserve.

La baisse du jour a été si effrayante un moment que beaucoup d'acheteurs au 15 mai se sont liquidés ou ont été liquidés d'office, par anticipation. Cette seconde catégorie de vendeurs a contribué à la mauvaise qualité extrême de la journée.

Enfin, le marché de Bruxelles, qui paraît très touché, avait donné, dit-on, des ordres de ventes importants liquidant des positions considérables à la hausse. Il y a eu à la troisième catégorie de vendeurs, sans parler des ventes basées sur la politique.

Quant à M. Philippart, on prétendait qu'il avait fait hier une démarche auprès du ministre des travaux publics, à l'effet de lui soumettre des propositions au sujet de quelques-uns des chemins qui sont dans ses mains. Nous enregistrons le bruit, sans savoir s'il est fondé. L'opinion publique attend de M. Philippart deux résolutions qui apporteront de l'apaisement et de la clarté dans la situation: 1° le remboursement des versements faits à l'occasion des souscriptions d'actions de la *Société auxiliaire*; 2° quelques explications sur la position véritable des diverses institutions de crédit dont il est le président. Quant à l'instruction judiciaire commencée contre M. Philippart, nous avons entendu dire que le juge qui a été proposé, avait émis l'opinion, dans son rapport au procureur de la République, qu'il y avait lieu de prononcer une ordonnance de non-lieu, mais que le procureur de la République n'avait encore rien décidé.

Quant aux 55,000 obligations des chemins de fer d'Orléans à Rouen et de Lille à Valenciennes données en paiement aux agents de change par M. Philippart, sur le pied de 200 francs, on prétend qu'un établissement de crédit offre de s'en charger sur le pied de 180 francs, si on veut les lui vendre en intégralité, c'est-à-dire de façon à ce qu'il soit maître absolu de l'opération.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix

Séance du 8 mai 1875

Sont présents: M. C. Descat, maire, MM. Watine-Wattine, Scrépel-Roussel, et Pierre Destombes, adjoints.
MM. J. Derengnauourt, J. Quint, Deleporete-Bayart, Labbe-Copin, A. Scrépel, A. Famechon, Ch. Junker, A. Morel, C. Godefroy, François Seney, L. Foreau, C. Pollet, J.-B. Delplanque, Delcourt-Tiers, Harinkouck, E. Baas, Pierre Parent, A. Tiers, F. Ernoult.

Absents: MM. Moïse Rogier, (empêché) P. Filpo, P. Scrépel, (en voyage) Leclercq-Mulliez, (indisposé) C. Daudet, (empêché) Hindré Selosse.
Le conseil vote les conclusions d'un rapport, présenté par M. P. Parent, au nom de la commission des Sociétés musicales, accordant une subvention annuelle de 500 francs à chacune des quatre Sociétés dont les noms suivent, La grande fanfare, L'harmonie de Ste-Elisabeth, La Lyre roubaisienne et la fanfare Delatre.

Communication d'une lettre de la Chambre de commerce demandant une subvention pour agrandissement du local servant actuellement de Bourse, et l'institution officielle de cette dernière par l'Etat. Cette demande est renvoyée à la commission des finances.

Demande de secours supplémentaires sur les fonds de l'Etat pour construction d'écoles.

Renvoi à la commission des finances des comptes administratifs des hospices, du bureau de bienfaisance et du mont-de-piété.

La demande des architectes, au sujet des travaux municipaux, est renvoyée à la commission des travaux.

L'examen de la modification au projet des écoles et asiles de la rue Saint-Ange est renvoyé à la commission des écoles.

Le rapport de M. le directeur des travaux municipaux au sujet de la construction d'un aqueduc et d'une chaussée pavée rue d'Alsace est renvoyé à l'étude de la commission de la voirie.

Communication relative aux chemins vicinaux, renvoi à la commission de la voirie.

Vote d'un crédit de 2,238 fr. 75 pour impression de l'inventaire des archives de la ville.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Famechon se plaint des lenteurs apportées à la construction d'un bâtiment annexé à la condition publique et signale les inconvénients et les pertes qui en résultent pour la caisse municipale.

Le secrétaire, P. PARENT.

Les notaires de l'arrondissement de Lille se sont réunis en assemblée générale le 1^{er} mai.

La chambre de discipline pour l'année 1873-1874 a été composée comme suit:

MM. Courmont, président; Lebige, 1^{er} syndic; Meurillon, 2^e syndic; Herlin, rapporteur; Hercout, secrétaire; Debryun, trésorier; Jossou, Dhalluin (de Quesnoy) et Deron, membres.

Il est dans l'ancien diocèse de Cambrai le Cardinal-Archevêque de Cambrai est rentré hier dans sa ville archiepiscopale après un long séjour à Lille. Son Eminence ne s'est en rien ressentie des fatigues toujours grandes d'une tournée pastorale. Sa santé est plus vigoureuse et meilleure que jamais. Nous savons que Monseigneur revient grandement édifié et consolé de l'état de sensible progrès dans lequel il a trouvé toutes les œuvres catholiques.

Les funérailles de M. Dufresnes, président honoraire du tribunal civil, ont eu lieu hier à l'église Ste-Catherine, de Lille, au milieu d'une assistance nombreuse, parmi laquelle l'on distinguait les membres du tribunal de Lille, les membres du parquet, le barreau, les juges-de-peace, plusieurs députés, M. le général de division, quelques conseillers généraux et des magistrats de la cour de Douai.

Les honneurs lui ont été rendus par un détachement du 43^e.

Dans la liste des récompenses décernées aux médecins qui se sont le plus distingués en matière d'épidémie et de vaccination pendant l'année 1873, le *Journal officiel* nous apporte aujourd'hui plusieurs noms de notre région. Ce sont:

- M. le docteur Mantel, médecin des épidémies à St-Omer (Pas-de-Calais), une médaille de bronze.
- M^{lle} Dalle, Emmelina, sage-femme à Bayay (Nord), propagation de la vaccine. Médaille d'argent.
- M^{lle} Desplanque, sage-femme à Tourcoing. Idem.
- M^{lle} veuve Dumont, id., au Cateau.
- M^{lle} Dupret, id., à Douai.
- M. François, docteur-médecin à Dunkerque.
- M. Levaux, instituteur à St-Benoit.
- M^{lle} Marfin, sage-femme à Hautmont.
- M^{lle} Moriaux, id., à Fresnes.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 8 mai. — Marie Meirman, rue Bernard. — Palmyre Lebrun, rue de la Tuilerie. — Emile Wardavoire, rue des Parvenus. — Angèle Deschamps, rue du Coq-Français. — Julien Leclercq, rue du Pommery. — Isidore Ranson, rue du Pile. — Charles Legry, rue de la Berbe-Or. — Zalina Deris, rue Turgot. — Adolphe Stichelbaut, rue de la Redoute. — Eulalie Gyd, rue de la Guisquette. — Adolphe Herbaux, rue St-Louis. — Georges Vantier, au Petit-Beaumont.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 8 mai. — Jean Vandeweghe, 28 ans, Bateau, rue Saint-Honoré. — Alfred Vincent, 3 mois, rue du Pile. — Engèle Delecluse, 67 ans, rentier, rue du Collège. — Julie Florquin, 71 ans, timarande, Hôtel-Dieu. — Lomnie Vanderveelde, 5 mois, rue Vaucanson. — Félix Finiaux, 48 ans, rue de Tourcoing. — Marie Devoet, 48 ans, ménagère, rue de la Bass-Masure. — Rosalie Thiedebek, 2 ans, au Hutin. — Maurice Lepers, 2 ans, Cité Saint-Joseph. — Emile Dufrest, 22 ans, employé de commerce, rue Watt.

CONVOIS FUNÈRES ET ORIS

Les amis et connaissances de la famille DELECLUSE-DEWETTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Eugène Louis-Napoléon Joseph DELECLUSE, ex-entrepreneur de peinture, décédé à Roubaix, le 7 mai 1875, à l'âge de 67 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 10 courant, à 9 heures 1/2, en l'église St-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 102.

Les amis et connaissances de la famille DELCOURT-DEPLASSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Euphrasie-Zola DEPLASSE, épouse de Monsieur Théodore DELCOURT, décédée à Watrelos, le 6 mai 1875, à l'âge de 36 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le lundi 10 courant, à neuf heures, aux vigiles qui seront chantées le même jour, à cinq heures et demie, aux laudes qui seront chantées le mardi 11 à neuf heures trois quarts, et au convoi et service solennels qui auront lieu le même jour, à dix heures, en l'église St-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Place, 3.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 10 mai 1875, à 8 h. 1/2, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Dame FRANÇOISE BEZEYER épouse de Monsieur Hippolyte BEZEYER, décédée à Roubaix, le 13 mai 1874, dans sa soixante-troisième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 10 mai 1875, à 9 heures 1/2, en l'église paroissiale de Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JULES-GUSTAVE CORDONNIER, époux de Dame CÉCILE DEFRETTIN, décédée à Roubaix, le 6 mai 1874, à l'âge de 36 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 10 mai 1875, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE DAUCHY, époux de Monsieur Joséphine LORANT, décédée à Roubaix, le 10 mai 1872, dans sa 55^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire de 2^e classe sera célébré en l'église paroissiale de St-Christophe, à Tourcoing, le jeudi 13 mai, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH ROUSSEL, veuf de Dame MARIE-ANNE-JOSEPH DEL-

Pris de revient des Viandes
DROITS D'OCTROI COMPRIS.

	1 ^{re} QUAL.	TOTAL	2 ^e QUAL.
Bœuf	1.64	1.41	1.16
Vache	1.59	1.27	0.94
Taureau	0.60	0.00	0.00
Veau	1.97	1.62	1.42
Mouton	1.75	1.65	1.45
Porc	1.65	1.60	1.55

Roubaix, le 1^{er} mai 1875.
Le Maire de Roubaix, C. BEGGAT.

Cours de Chimie.

Lundi 10 mai à huit heures du soir.

Des matières colorantes organiques: considérations générales sur les bases de teinture et les extraits; campêche, bois de Brésil, Sarsaparille, valeur comparative, matières colorantes, propriétés, circonstances de leur emploi en teinture, solidité de ces nuances et caractères qui permettent de les reconnaître.

Félicitation en l'honneur du T. Saint-Sacrement de Miracle à Douai, le 12 mai 1875

La Compagnie du Nord accorde une réduction de 50 % sur les prix de toutes les voitures, par groupes de 10 pèlerins au minimum voyageant ensemble, en train ordinaire, et pour 400 pèlerins au minimum dans les trains spéciaux organisés pour le 17. La même réduction de 50 % est accordée pour les groupes de 10 pèlerins au minimum qui se rendront à Douai pendant la neuvième procession, le 17, ainsi que pour les autres groupes qui, venant des directions d'Hazebrouck et au-delà se rendront, dans les mêmes conditions, pendant la journée du 16, à Lille, pour y prendre le train spécial qui sera mis en marche, le 17, au départ de cette gare pour Douai.

Les trains spéciaux sont organisés de la manière suivante:

DEPART	DE LILLE	ARRIVÉE
Départ de Lille	matin 8 30	
Arrivée à Douai		soir 8 35
Départ de Douai		soir 7 35
Arrivée à Lille		soir 8 40

DEPART	DE TOURCOING	ARRIVÉE
Départ de Tourcoing	matin 4 45	
Arrivée à Douai		soir 6 13
Départ de Douai		soir 7 05
Arrivée à Tourcoing		soir 8 40

DEPART	DE CAMBRAI	ARRIVÉE
Départ de Cambrai	matin 5 45	
Arrivée à Douai		soir 7 00
Départ de Douai		soir 6 35
Arrivée à Cambrai		soir 7 50

DEPART	DE VALENCIENNES	ARRIVÉE
Départ de Valenciennes	matin 5 28	
Arrivée à Douai		soir 6 28
Départ de Douai		soir 8 40
Arrivée à Valenciennes		soir 9 45

DEPART	D'ARRAS	ARRIVÉE
Départ d'Arras	matin 6 17	
Arrivée à Douai		soir 7 05
Départ de Douai		soir 8 00
Arrivée à Valenciennes		soir 8 45

Ces différents trains s'arrêteront à toutes les stations intermédiaires.
La réduction de 50 %, accordée par la Compagnie établit les prix, pour l'aller et le retour, conformément au tableau ci-dessous:

	2 ^e classe	3 ^e classe
Tourcoing	4 15	3 00
Roubaix	3 30	2 35
Croix-Wasquehal	3 60	2 60
Baisieux	3 95	2 90
Ascq	3 50	2 55
Lille	2 95	2 10
Somain	2 60	1 45
Phalempin	1 75	1 25
Carvin	1 35	0 95
Lefebvre	0 70	0 55
Pont-de-la-Delle	0 55	0 35
Valenciennes	3 30	2 40
Raismes	2 75	2 00
Walleron	2 20	1 55
Somain	1 35	0 95
Montigny	0 70	0 55
Cambrai	3 65	2 65
Iwuy	3 00	2 25
Bouchain	2 45	1 80
Louches	2 40	1 50
Arras	2 40	1 75
Rouvray	2 55	1 45
Vitry	0 95	0 75
Corbehem	0 55	0 35

Les pèlerins venant des diverses directions indiquées dans le tableau ci-dessus ne pourront profiter de la réduction de 50 %, pendant la journée du 17, qu'en prenant les trains spéciaux, mais il est bien entendu que ceux des autres directions, pour lesquels il n'y a point de trains spéciaux, profiteront pendant la journée du 17 de la réduction de 50 %, en train ordinaire.

Dans les trains spéciaux il n'y a pas de voitures de 1^{re} classe.
L'on n'admettra dans ces trains, aucun colis de bagages.

Ne seront pas considérées comme bagages les caisses contenant les bannières, flambeaux et autres objets qui accompagneront chaque groupe.

Pour la ligne d'Hazebrouck et au-delà, la réduction de 50 %, sur billets simples, c'est-à-dire pour les trains ordinaires, donne les résultats suivants, pour le trajet jusqu'à Lille, en 2^e et 3^e classe.

	2 ^e classe	3 ^e classe
Dankerque	7 75	5 65
Bergues	7 00	5 15
Esquelbecq	6 20	4 45
Arneke	5 55	4 05
Cassel	4 85	3 35
Hazebrouck	3 95	2 90
Strascele	3 45	2 50
Bailleul	2 65	1 95
Escautpont	2 30	1 70
Armentières	1 35	0 95
Pérenchies	0 90	0 65
Calais	9 75	7 20
Saint-Pierre	9 50	6 95
Audruick	7 75	5 65
Saint-Omer	5 90	4 30

Il y aura d'ajouter à ces prix pour le voyage jusqu'à Douai, le prix de Lille à Douai, c'est-à-dire, en 2^e classe, 2 fr. 95, et en 3^e, 2 fr. 10.

Les Compagnies de Valenciennes et du Nord-Est ont aussi accordé une réduction de 50 %, pour l'aller et le retour de tous les points de leurs lignes, aux pèlerins voyageant, par groupes de 10 au minimum, soit pendant la neuvième, soit pendant la journée du 17. La même réduction est accordée pour le train d'Orchies à Somain.

La Compagnie du Nord ayant besoin de connaître le nombre de pèlerins qu'elle transportera dans la journée du 17, il est nécessaire que les pèlerins soient tenus de se rendre à la Commission le plus tôt possible. Elles seront reçues jusqu'au Dimanche 9.

Il est indispensable d'indiquer: Le nombre des pèlerins; La classe (2^e ou 3^e); La station où l'on compte prendre le train spécial.

On est prié d'adresser les communications et demandes de renseignements à notre bureau d'Arras, à M. L. GUYON, président de la Fédération, Arras; pour l'arrondissement de Douai, à M. E. CLARAUT, rue de l'Abbaye, Douai; pour le reste du diocèse de Cambrai, au Secrétaire de l'Œuvre de Saint-Charles-Borromée, rue de la Barre, 20, à Lille.
On peut envoyer d'avance à Douai les cartes de banquets ou de banquetiers chez les frères des Ecoles chrétiennes, rue Jean-de-Gouy, 23.

Cour d'Assises du Nord

Audiences du 7 mai 1875.
Présidence de M. le conseiller SAUVAGE.
Ministère public, M. PRUX, avocat-général.

1^{er} affaire. — *Abus de confiance qualifié.*
Adolphe-Pierre-Célestin Bécar, âgé de vingt-cinq ans, employé de bureau, né et demeurant à Lille, déclaré coupable, avec des circonstances atténuantes, a été condamné à trois ans d'emprisonnement.
Défenseur, M^{re} Louis Legrand.

3^e affaire. — *Attentat à la vie.*
(Huis-clos).
L'accusé, Charles-Henri-Louis Van-costenoble, âgé de trente-six ans, né à Bailleul, demeurant à Roubaix, déclaré non-coupable par le jury, a été acquitté.
Défenseur, M^{re} Hatin.

Faits divers

Mgr Dupont des Loges vient de donner un nouvel exemple de fermeté et de patriotisme.

Le gouvernement prussien lui ayant demandé le renvoi de sept professeurs de son Petit-Séminaire, l'honorable évêque de Metz a refusé d'obtempérer à cette injonction.

On se souvient du bruit fait autour de la communication du président de l'Académie des sciences, à propos de l'emploi du sulfocarbonate de potassium pour la destruction du phylloxera. Il est probable qu'avant peu de jours l'illustre savant adressera une seconde communication à l'Académie. Voici pourquoi. Mardi, M. Dumas donna rendez-vous pour mercredi, à neuf heures et demie, à un grand propriétaire de vignobles dans l'Hérault. Depuis que le phylloxera fait des ravages dans ce département, cet agronome a poursuivi des recherches pour trouver un agent capable de le détruire.

Il l'aurait trouvé et aurait prévenu le gouvernement de la découverte, mais cependant lui indiquer la dénomination de la substance toxique. Après avoir réuni les certificats irrécusables de tous ceux de ses voisins qui, depuis deux ans, ont assisté à ses expériences et vérifié les résultats obtenus sur les vignes attaquées par l'insecte, il est venu à Paris pour les soumettre à M. Dumas, et lui indiquer la substance dont il s'est servi pour guérir ses ceps ou les préserver.

L'agent employé contenait évidemment moitié moins que le sulfocarbonate, et comme il est à l'état de nature, il n'exigerait aucuns frais de fabrication, comme cela a lieu pour l'emploi de l'autre substance.

LOCOMOTIVES SANS FEU. — La *Pall Mall Gazette* donne une description intéressante de locomotives sans feu employées à la Nouvelle-Orléans sur un chemin de fer desservant la ville